

Conditions Générales de Service et procédure d'identification des cycles à destination des prestataires d'identification BicyCode® (v.03-2021)

Conditions générales de service destinées aux prestataires d'identification BicyCode®

BicyCode® vous invite à lire attentivement ces conditions générales d'utilisation avant de procéder à l'identification d'un cycle car elle contiennent des informations importantes. Plusieurs étapes sont à respecter pour garantir un bon déroulement du marquage BicyCode® afin d'être en conformité à la nouvelle réglementation, ainsi que les recommandations à lire attentivement selon les techniques de marquage.

Ces conditions générales de service sont destinées aux prestataires d'identification associatifs, services de collectivités locales ou en délégation de service public, référencés auprès de BicyCode® et dont l'inscription a été validée. Celles-ci présentent la procédure et les recommandations à suivre pour identifier les cycles et engins de déplacement personnel (EDP), dans le cadre de la nouvelle réglementation sur l'identification des cycles issue de [la Loi d'Orientation sur les Mobilités du 24/12/2019 \(art.53\)](#) et de son décret [d'application du 23 novembre 2020](#), issus du code des transports.

Il est de la responsabilité de chaque référent ou représentant légal de service ou de structure référencée auprès de BicyCode® en tant que prestataire d'identification, de communiquer ce document en amont à toute nouvelle identification des cycles à partir de 2021, à toute personne en charge du marquage BicyCode® et en contact avec les personnes venant faire identifier leurs vélos.

Table des matières

Procédure d'identification et d'enregistrement d'un cycle avec BicyCode®	2
1. Conditions préalables	2
2. Recommandations	2
3. Conseils et rappels de la réglementation à transmettre aux propriétaires de cycles	3
4. Identification du cycle avec une solution d'identification et des identifiants fournis par BicyCode®	3
4.1. Identification par gravure micro-percussion ou par fraisage	4
4.2. Identification par étiquette Adcolite®	6
Annexes	8

Celles-ci devront s'assurer de la bonne prise en compte des informations qu'elle contient.

En cas de non-respect de ces conditions générales de service pouvant entraîner : des erreurs de marquage, de mauvaise qualité, des doublons de numéros marqués, le non-respect de la réglementation, notamment lors de l'enregistrement obligatoire lors du marquage, de la vente de cycle, de l'enregistrement des données du cycle et de son propriétaire, l'absence de conseils, de transmission d'informations aux cyclistes ; ayant pour conséquences une nuisance dans l'utilisation du service et/ou des dommages, BicyCode® déclinera toute responsabilité. Il appartiendra alors au prestataire d'identification de trouver une solution amiable avec son client.

Tout manquement important et/ou récurrent constaté dans le respect de ces recommandations et procédures, pourra être constitutif d'un retrait du référencement accordé par BicyCode®.

Procédure d'identification et d'enregistrement d'un cycle avec BicyCode®

1. Conditions préalables

Votre inscription à la nouvelle plateforme BicyCode® Pro doit avoir été validée et vous devez pouvoir accéder à votre compte.

Tout prestataire d'identification doit, avant de procéder au marquage d'un vélo, se connecter à son espace professionnel <https://pro.bicycode.eu/> pour procéder à

l'enregistrement du cycle et des coordonnées du propriétaire.

L'enregistrement d'un vélo et de son propriétaire se fait en se rendant dans la rubrique "ACTIVER UN VELO", puis en suivant les étapes indiquées par la plateforme. En veillant bien à **supprimer les espaces de l'identifiant BicyCode lors de l'enregistrement** ('BC 01 010 010' devient : 'BC01010010'), et à bien vérifier la validité de l'adresse mail.

➔ **Pour en savoir plus sur la gestion de votre compte BicyCode® Pro, référez-vous à l'Annexe : fonctionnalités et tutoriel de la plateforme BicyCode® Pro.**

A noter : sont aussi autorisés sur demande expresse de la part des propriétaires l'identification de trottinettes ou autres EDP (Engins de Déplacement Personnel) ou de remorques pour vélos.

Si l'identification est faite sur un cycle ou un EDP **en dehors de la vente d'un cycle ou EDP neuf**, il vous appartient de demander un justificatif de propriété (facture, acte de vente ou de cession).

2. Recommandations

Il est obligatoire de donner systématiquement aux propriétaires de cycles les recommandations suivantes.

-Indiquer que les données transmises seront enregistrées sur la plateforme BicyCode® et seront systématiquement et instantanément transmises au FNUCI (dès mise en service de celui-ci), afin d'être accessibles en cas de vol par les services de police et de gendarmerie.

Les propriétaires faisant identifier un vélo ne peuvent pas s'opposer au traitement des données (art. R. 1271-14 et R. 1271-19. du code des transports).

- Indiquer de mettre à jour, dès que nécessaire ses données personnelles et le statut (obligation réglementaire qui s'applique à tout propriétaires de cycle identifié). En cas de données obsolètes qui n'auraient pas été mises à jour, il sera impossible de se le faire restituer le vélo après un vol ou une perte s'il est retrouvé.

-Possibilité de remettre un **justificatif d'identification**, téléchargeable en fichier PDF à la fin de l'enregistrement du propriétaire sur la plateforme BicyCode® Pro.

3. Conseils et rappels de la réglementation à transmettre aux propriétaires de cycles

Pour lutter efficacement contre le vol de vélos, dès 2021, tout propriétaire de vélo identifié doit enregistrer et mettre à jour le statut de son vélo et ses coordonnées (décret n°2020-1439 du 23 novembre 2020 : art. 1271-8 et -9 du Code des transports).

Une fois son vélo identifié, le propriétaire peut se connecter à son compte sur www.bicycode.eu . Le statut du vélo et les coordonnées du propriétaire doivent systématiquement être mises à jour en cas de changement :

-En cas de vol : déclarez votre vélo 'volé' puis déposez plainte à la Police/Gendarmerie.

-Vous cédez votre vélo : transférez-en la propriété selon la procédure prévue au nouveau propriétaire pour qu'il puisse s'enregistrer à son tour (vous n'êtes plus propriétaire ? Déclarez-le et supprimez le rattachement du vélo de votre compte, vos données seront alors effacées en 24H)

-Votre vélo est retrouvé : Déclarez-le 'retrouvé' sur votre compte pour ne pas être soupçonné de recel.

-Votre vélo est hors d'usage : Signalez-le 'détruit'.

4. Identification du cycle avec une solution d'identification et des identifiants fournis par BicyCode®

POINT DE VIGILANCE :

- Nouveaux formats de numéros : Avant de procéder à la gravure, assurez-vous du bon réglage/ programmation de votre machine à graver (référez-vous à la notice fournie par le fabricant de la machine ou contactez le) et au des étiquettes fournies afin que les 10 caractères à graver entrent bien dans le format les étiquettes prévues à cet effet.

- Il est **interdit de marquer un numéro sur un vélo déjà marqué** (cette restriction ne s'applique pas au numéro de série que certains fabricants marquent sous la boîte de pédalier notamment).

- Il est **strictement interdit de marquer un autre numéro d'identification que ceux qui vous sont fournis** lors de votre commande de numéros BicyCode® .

- Il est **strictement interdit de marquer 2 fois le même numéro BicyCode® sur 2 vélos différents.**

- Seules les solutions d'identifications indiquées ci-après : machines à micro-percussion, par fraisage (de type pantographe Kirba), ou par étiquette Adcolite® sont des solutions qui peuvent être utilisées par les prestataires d'identification BicyCode®. **L'usage de stylos à graver ou par poinçons n'est pas autorisé** dans le cadre des solutions d'identification autorisées par BicyCode®. Uniquement les solutions d'identifications soumises par Bicycode® à l'Etat et ayant été agréées sont autorisées aux prestataires d'identification Bicycode® pour procéder à l'identification des cycles. Veillez à ce que votre matériel soit conforme et en bon état de fonctionnement, afin de garantir un marquage de qualité.

Caractéristiques
Etiquette autocollante de 20mmx16mm

-  Résiste aux UV. Conserve sa capacité de lecture durablement.
-  Ne craint pas l'eau et résiste au passage du lavage haute pression.
-  Nécessite un ponçage et une couche de peinture pour faire disparaître.
-  Nécessite une manipulation et une installation en bonne et due forme pour être efficace (temps : 10min)

4.1. Identification par gravure micro-percussion ou par fraisage



Lien vers le tutoriel :

<https://player.vimeo.com/video/129800684>

- **ETAPE 1 : Vérifier que le vélo peut être gravé**

Pour la gravure par micro-percussion ou par fraisage, sont exclus les vélos : cadre carbone, titane, revêtement chromé. Prendre l'avis du cycliste pour les vélos de compétition à tubes particulièrement fins (profondeur de gravure » 0,2mm).

Vérifiez que vous pouvez monter le support de la machine sur le cadre. Le numéro devra être gravé de préférence sur le cadre sur le haut du tube de selle, côté pédalier (sauf incompatibilité technique). Pour les cadres de géométrie spéciale, faire au mieux en choisissant un endroit facilement visible, le

plus près possible d'un raccord entre 2 tubes du cadre.

Prévoir quelques outils : clés plates, clé Allen, tournevis, dans le cas d'accessoires vissés à déplacer, chiffons, 2 craies grasses (de couleur foncée pour cadres de couleur claire et de couleur claire pour cadres de couleur foncée), du ruban adhésif (à apposer en amont du gravage, de longueur 6 cm, sur l'endroit à graver pour éviter le risque d'éclat de peinture des vélos - possibilité de le laisser en place avant le passage de la craie et le collage de l'autocollant anti-oxydation BicyCode®).

- **ETAPE 2 : Récupérer l'identifiant BicyCode®**

Prendre la liste de duplicatas des identifiants BicyCode® : repérez dans la liste le premier numéro qui n'a pas encore été utilisé, en suivant l'ordre naturel croissant. **Vérifiez qu'il s'agit bien d'un identifiant unique valide avant de procéder à l'identification du cycle.**

Reportez l'identifiant BicyCode® à 10 caractères alphanumériques, SANS ESPACES sur la machine à graver et positionnez la machine sur le vélo. La taille des caractères est de 4 à 5 mm de hauteur, et la longueur maximale des 10 caractères est de 47 mm (dimensions adaptées à la fenêtre de l'étiquette anti-oxydation à apposer en fin d'opération).

ATTENTION :

BicyCode® décline toute responsabilité en cas d'erreur de marquage. Soyez extrêmement vigilants avant de graver un identifiant, assurez-vous qu'il s'agit du bon numéro.

Marquez uniquement des numéros BicyCode® issus des fichiers et transmis par BicyCode®. Les numéros « fantaisie » sont invalides et ne seront pas reconnus par la base de données BicyCode® et donc pas non plus reconnus par

le FNUCI. Il est par conséquent impossible de corriger les erreurs de marquage, car les identifiants générés par le FNUCI sont uniques.

NE JAMAIS MARQUER 2 FOIS LE MEME NUMERO, car il est impossible d'enregistrer 2 vélos sous un même numéro BicyCode®. Dans une telle situation, le vélo devra être identifié une seconde fois avec le bon identifiant, sous la responsabilité du prestataire qui effectue l'identification.

- **ETAPE 3 : Procéder à la gravure**

Gravez sur le cadre du vélo après avoir bien vérifié l'exactitude de l'identifiant BicyCode® .

Passez un chiffon pour ôter la limaille, puis **appliquez un crayon gras** (type craie d'art, disponible en papeterie : prévoir 1 craie foncée et 1 craie claire) sur la gravure. Son **effet anti-corrosion améliore la lisibilité et la visibilité de l'identifiant.**

Nettoyez ensuite avec un chiffon sec pour ôter les surplus et permettre la bonne adhésion de l'autocollant d'avertissement.

Posez l'autocollant d'avertissement anti-oxydation, en vous assurant que le numéro entre bien dans la fenêtre transparente et que le **cadre est bien dégraissé, sec** et pas trop froid (19°C) pour une bonne adhésion.

4.2. Identification par étiquette Adcolite®



Caractéristiques
Etiquette autocollante de 20mmx16mm

-  Résiste aux UV. Conserve sa capacité de lecture durablement.
-  Ne craint pas l'eau et résiste au passage du lavage haute pression.
-  Se désagrège à l'arrachage, rendant impossible le transfert sur un autre vélo.
-  Ne nécessite aucun outil pour son installation. 1mn pour le coller.

Vérifiez que le vélo peut être identifié (ex : peinture non écaillée), pas d'autre identifiant de cycle déjà présent et prévoir de nettoyer le cadre avant d'apposer l'étiquette Adcolite®.

Sur la planche fournie à cet effet, récupérez l'étiquette Adcolite® qui comporte l'identifiant BicyCode® (celle-ci doit correspondre à la première étiquette disponible). Vérifiez que l'identifiant enregistré sur la plateforme BicyCode® Pro correspond bien à celui de l'étiquette Adcolite® apposée sur le cycle.

Pour une utilisation optimale, reportez-vous aux conditions de stockage et d'utilisation de cette solution, telle que fournie par le concepteur.

• CONDITIONS D'UTILISATION

Pour réaliser un bon collage, il est essentiel, comme pour tout adhésif sensible à la pression, de **respecter les conditions suivantes** :

- la surface sur laquelle sera appliquée l'étiquette doit être propre, sèche et exempte de toute trace d'huile ou de graisse (nettoyer la surface avec un chiffon propre et une solution dégraissante, de type solution alcoolique ou autre)
- La surface doit être lisse,
- La tension de surface du substrat ne doit pas être inférieure à : 35 dynes/cm²
- Température d'application (minimum +10 °C
- Température de service (en continu de -20°C à +70°C)

• CONDITIONS DE STOCKAGE

Les étiquettes Adcolite® doivent être stockées dans leur emballage d'origine, à l'abri de l'exposition directe du soleil et dans les conditions standard de température et

d'humidité : température 10 à 25°C,
hygrométrie : 50% ± 10%.

Après stockage prolongé à une température inférieure à la température minimum d'application, les bobines doivent être placées au moins 24 heures avant leur utilisation dans un endroit dont la température est égale ou supérieure à celle d'application.

Si les conditions de stockage ci-dessus sont respectées, le fournisseur Surys garantit ces étiquettes pendant 2 ans.

Après avoir pris connaissance de ces conditions générales de service et de la procédure d'identification des cycles et d'enregistrement BicyCode®, merci de nous les retourner paraphées en chaque page, signées, datées et cachetées en version PDF à : asso@bicycode.eu

Signer, dater, cacheter du tampon de l'établissement et précéder de la mention « lu et approuvé » du prestataire d'identification


Annexes

FONCTIONNALITES ET TUTORIEL DE LA PLATEFORME BICYCODE® PRO

Gestion de votre compte BicyCode® Pro en 8 étapes :

1. Lors de sa première connexion, l'utilisateur, administrateur du compte, met à jour son mot de passe

Mise à jour du mot de passe

 Vous devez changer votre mot de passe.

Nouveau mot de passe

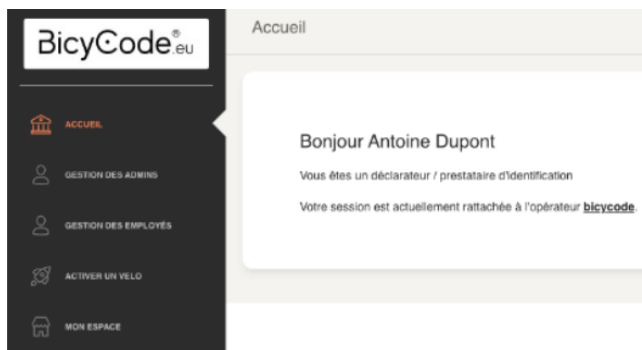
Confirmation du mot de passe

Le mot de passe doit contenir :

- 8 caractères minimum
- 1 lettre minuscule minimum
- 1 lettre majuscule minimum
- 1 caractère spécial minimum
- 1 chiffre minimum

Soumettre

2. Page d'accueil de l'utilisateur, administrateur du compte



3. Gestion des administrateurs : le gestionnaire du compte peut ajouter d'autres administrateurs, créer des

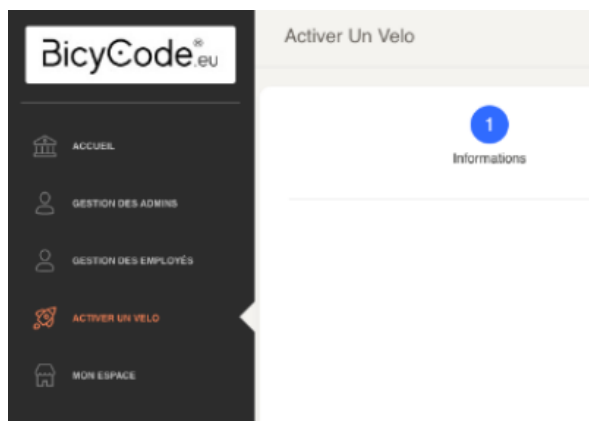
comptes "employés" (= collaborateurs), enregistrer des vélos et modifier des informations de la structure = "l'entreprise"



4. Gestion des "employés" : le responsable du compte peut créer des comptes « employés » aux membres de son équipe. Un "employé" peut uniquement procéder à l'enregistrement des vélos et de leur propriétaires



5. Activer un vélo : cette page permet d'enregistrer un vélo et son propriétaire (directement lié au FNUCI, via BicyCode® Pro)



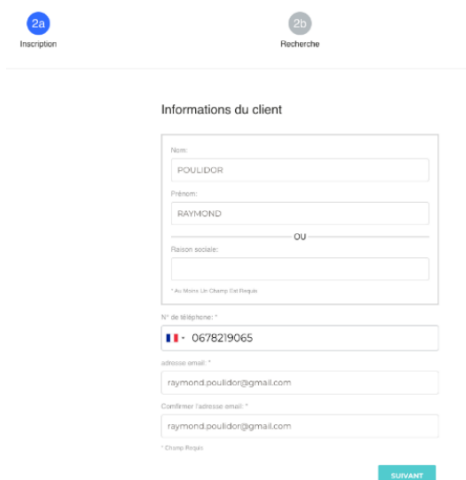
ETAPE 1 : Renseigner si le client possède déjà un "compte propriétaire" sur BicyCode®



6. ETAPE 2a :

-Si le propriétaire a déjà un compte BicyCode®, scanner son O°Code et récupérer automatiquement ses informations.

-Si le propriétaire n'a pas encore de compte, entrer manuellement l'identifiant.

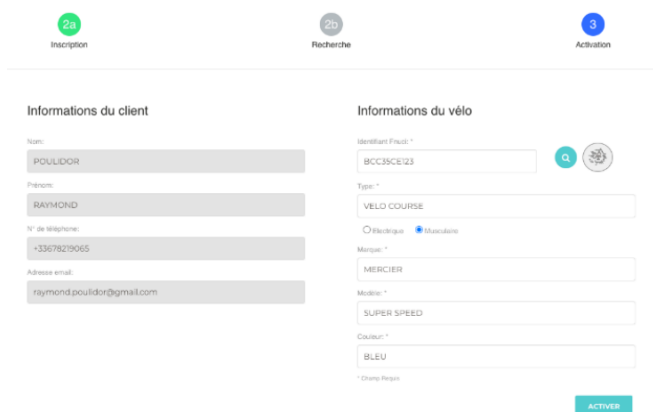


7. ETAPE 2b :

-Si le vélo a été déjà été identifié BicyCode® par le fabricant, scanner le O°Code de l'étiquette, les informations du vélos se rempliront automatiquement / Ou entrer manuellement les informations du vélo.

Veillez à bien **supprimer les espaces de l'identifiant BicyCode lors de l'enregistrement** ('BC 01 010 010' devient : 'BC01010010'), et à bien vérifier la validité de l'adresse mail.

-Si le vélo n'est pas encore identifié : procédez à l'identification du cycle avec une solution BicyCode®, et renseignez manuellement les informations du vélo.



8. ETAPE 4 : Activation : en cliquant sur « Activer » à l'étape précédente, le vélo est officiellement activé et par conséquent enregistré par BicyCode® sur le FNUCI

